AR Prefecture

017-241700624-20260115-DBC150126_1-DE
Reçu le 22/01/2026
Publié le 22/01/2026

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 JANVIER 2026

A la communauté de communes de l'île d'Oléron, le quinze janvier deux-mille-vingt-six, à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Michel Parent, président, s'est réuni le bureau communautaire. Secrétaire de séance : Marie-Josée Villautreix

Présents : Michel Parent, Christophe Sueur, Dominique Rabelle, Patrice Robillard, Marie-Josée Villautreix, Thibault Brechkoff, Philippe Chevrier, Joseph Huot

En vertu de la délibération du 10 juillet 2025 portant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire

1. ENFANCE JEUNESSE – RENOUVELLEMENT AIDE AU BAFA

Au regard du succès rencontré lors de sa première session de formation BAFA (Brevet d'aptitude à la Formation d'Animateur) en février 2023, le lycée de la mer et du littoral, situé à Bourcefranc-le-Chapus (17560), proposera pour l'année 2026 une session théorique lors des vacances de février, une session lors des vacances d'avril et une session d'approfondissement lors des vacances d'automne.

Ces formations, organisées en partenariat avec la fédération Léo Lagrange, prestataire de la formation, s'adressent aux lycéens de l'établissement mais sont aussi ouvertes au public extérieur.

Au regard des difficultés grandissantes que connaît la collectivité pour recruter les animateurs titulaires du BAFA pour travailler dans les accueils de loisirs ou pour l'encadrement des séjours, la communauté de communes souhaite soutenir cette initiative locale dont certains jeunes oléronais sont bénéficiaires.

Par ailleurs, en complément de l'offre existante proposée par la fédération Léo Lagrange et afin de répondre aux attentes et aux besoins des jeunes du territoire (choix des dates, choix de la thématique du stage d'approfondissement), ce dispositif a été élargi en 2025 à l'ensemble des organismes de formation d'éducation populaire dispensant un cursus de formation BAFA à hauteur de 100 € par jeune oléronais.

Il est proposé que le conseil communautaire renouvelle son aide sur le principe de versement d'une participation à l'ensemble des organismes de formation calculée au prorata du nombre de jeunes oléronais inscrits aux formations BAFA, à hauteur de 100 euros par jeune oléronais inscrit.

Il conviendrait que le Bureau Communautaire :

- Approuve le principe de versement d'une participation à la Fédération Léo Lagrange pour la prise en charge des jeunes oléronais participant au cursus de formation BAFA (session de formation générale et d'approfondissement) en 2026 au lycée de la mer et du littoral,
- Approuve le principe de versement d'une participation aux autres organismes de formation pour la prise en charge des jeunes oléronais participant au cursus de formation BAFA (session de formation générale et d'approfondissement) en 2026,
- Fixe le montant de la participation à 100,00 euros par jeune oléronais inscrit qui sera versé à l'issu du cursus de formation BAFA.

Fait à Saint-Pierre d'Oléron, le 15 janvier 2025
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,
Marie-Josée Villautreix

Le Président
Michel PARENT

ÎLE D'OLÉRON
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Communauté de communes de l'île d'Oléron – 59 route des allées – 17310 Saint –Pierre d'Oléron
Tél : 05 46 47 24 68 – Fax : 05 46 47 12 88 – Site internet : www.cdc-oleron.com